



# BTSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS PAR APPRENTISSAGE

## OBJECTIFS MÉTIER

Devenir technicien supérieur en bureaux d'études, responsable de chantier ou responsable des aménagements paysagers (secteur privé ou public)

Le technicien supérieur en aménagements paysagers assure la mise en place d'espaces verts. Il participe à l'élaboration des projets et des plans de gestion paysagère. Il participe à l'animation et au développement local. Il assure des tâches administratives et de gestion financière pour conduire et entretenir des chantiers d'aménagements paysagers. Il gère une entreprise du paysage en tant que salarié ou travailleur indépendant

## CONDITIONS D'ACCÈS

- 16-30 ans et satisfaisant au positionnement
- + de 30 ans si personne en situation de handicap (RQTH)
- Présenter un diplôme de niveau 4.
- Autre situation, nous consulter

## STATUT

Apprenti avec couverture sociale  
Salaire compris entre 27 et 100 % du SMIC, ( modulable selon convention collective)  
Carte d'étudiant des métiers délivrée

## ADMISSION

Contrat d'apprentissage  
Parcoursup ou dossier d'admission du CFA.  
Diplôme accessible par la VAE  
Possibilité de suivre la formation en attendant de trouver un employeur (3 mois), en fonction des places disponibles.  
Aide à la recherche de contrat d'apprentissage  
Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes RQTH.  
Entrées tout au long de l'année

## DURÉE

1ère année : 630H en centre - 2ème année : 720H en centre  
2 ans modulables selon niveau scolaire et positionnements.

## ALTERNANCE

2 semaines au CFA et 2 semaines en entreprise/mois.  
1ère année : 18 semaines au CFA et 29 semaines en entreprise  
2ème année : 20.5 semaines au CFA et 26.5 semaines en entreprise  
- 5 semaines de congés payés/an

## DIPLÔME

BTSA Aménagements Paysagers (RNCP 38349-JO/BO 19 02 2023) (Niveau 5) par contrôle en cours de formation et épreuves terminales.  
Possibilité de VAA (Validation d'Acquis Académiques)  
Délivrance possible du Certiphyto par équivalence

## POURSUITES D'ÉTUDES

Certificats de spécialisation, licences professionnelles, Ecoles d'Ingénieurs.

## FORMATION

Objectif : Maîtriser les techniques professionnelles, décider, analyser le fonctionnement de l'entreprise, gérer et encadrer du personnel et contribuer au développement de l'entreprise

Maîtriser parfaitement les connaissances théoriques et pratiques en aménagements paysagers. Faire preuve de créativité et de rigueur. Connaître les végétaux. Respecter les règles de sécurité et d'hygiène. Maîtriser les techniques utiles à l'étude paysagère. Appliquer des démarches éco-responsable. Être force de proposition et prendre des décisions. Gestion financière et encadrement

## MODULES DE FORMATION

Mathématiques, statistiques, informatique.  
Techniques d'expression et de communication, d'animation et de documentation, langue vivante.  
Économie, législation et comptabilité.  
Approche historique et culturelle du paysage et de l'aménagement paysager, biologie végétale, gestion paysagère, techniques de conduite d'un chantier.  
Initiation à la conception d'aménagements paysagers, entretien et mise en place des végétaux, mise en œuvre d'ouvrages divers (terrassements, voiries, arrosage, petite maçonnerie, bassins, éclairage...), dans une logique de développement durable et de respect de l'environnement.

## MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation en face à face et formation en situation professionnelle.

## ACCESSIBILITE & ACCOMPAGNEMENT

Possibilité d'adaptations pédagogiques, aménagement des temps et modalités d'évaluation.  
Équipements nécessaires à l'entrée en formation : tenue adaptée, chaussures de sécurité, EPI...  
Modalités d'évaluation : CCF + épreuves terminales.  
Délai moyen d'accès : 2 semaines après l'inscription

## LIEU DE FORMATION

BLANQUEFORT : 05 56 35 61 05

## POUR EN SAVOIR PLUS

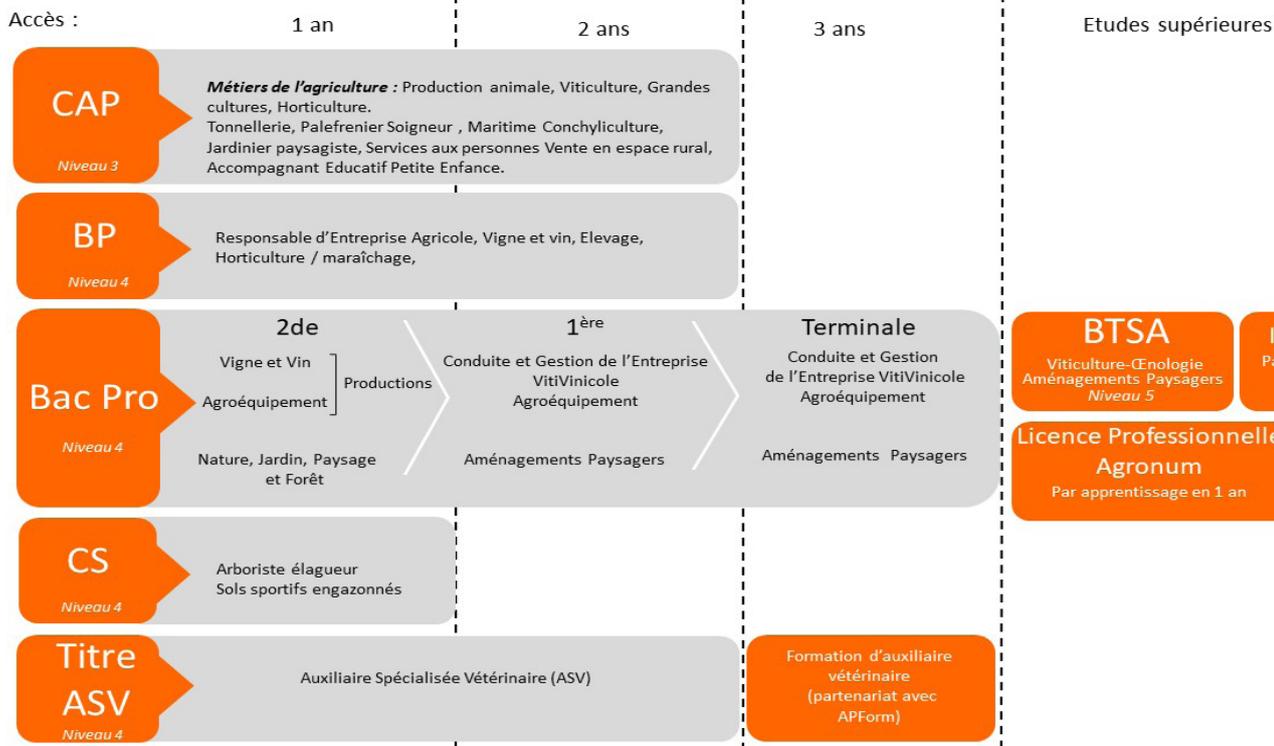
Service développement: 05.56.35.61.15/14  
ou contact@formagri33.com  
Préinscription en ligne : <https://cdfacfp33.com/preinscription-apprentissage-professionnalisation/>

Taux de réussite à l'examen/Taux d'insertion professionnelle/  
Taux de satisfaction : <https://cdfacfp33.com/le-cdfa-en-chiffres-de-la-gironde/>

## FORMATION GRATUITE

(hors frais annexes, hébergement, restauration, transport ...)

# Formations au CDFA Agricole de la Gironde



Sylvie BONFILS (CFPPA)  
Cristelle CATHERINEAU  
Sylvia CHAPRON  
Carine DARRIGOL  
Patricia JOYET

Lycée Agro-Viticole  
05 56 35 56 35  
Château Dillon  
05 56 95 39 94  
CDFA/CFPPA de la Gironde  
05 56 35 61 15

Erika HECKMANN  
CDFA/CFPPA de la Gironde  
06 43 89 82 85

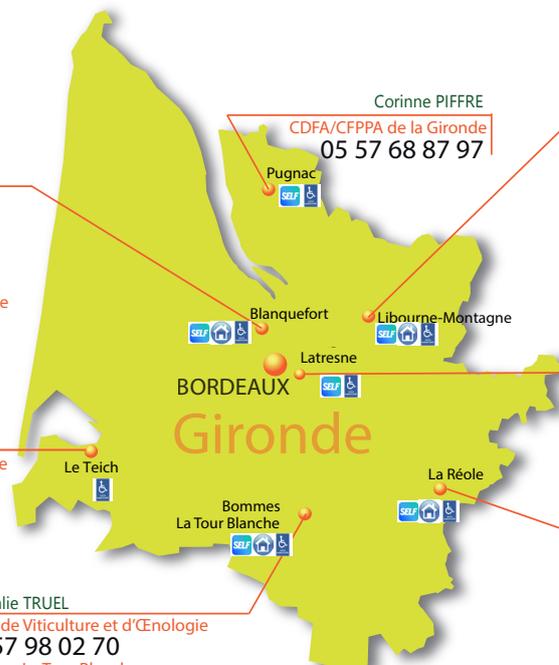
Nathalie TRUEL  
Ecole de Viticulture et d'Œnologie  
05 57 98 02 70  
Château La Tour Blanche  
05 57 98 02 70  
CDFA/CFPPA de la Gironde  
05 57 98 02 74

Corinne PIFFRE  
CDFA/CFPPA de la Gironde  
05 57 68 87 97

Sylvie BEYLIE  
Lycée Agro-Viticole  
05 57 55 21 21  
Château Grand Baril  
Château Réal Caillou  
05 57 55 21 22  
CDFA/CFPPA de la Gironde  
05 57 40 03 09

Carine DARRIGOL  
CDFA/CFPPA de la Gironde  
05 56 35 61 15

Doriane MAZIERE  
CDFA/CFPPA de la Gironde  
05 56 61 02 95



- locaux accessibles
- Restauration
- Internet

L'établissement adhère au CRFH ( Centre Ressource Formation Handicap) pour rendre toutes les formations accessibles.  
Référénte départementale : Mme Catherineau 06.19.26.97.73  
Pour leur écrire : prénom.nom@educagri.fr

